

AUDITEURO P

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

Membre de la Compagnie Régionale de Douai

207, Avenue Willy Brandt

Boite 304

59777 EURALILLE

Téléphone : 03.20.07.79.51

www.auditeurop.com

AIAVM – ASSOCIATION INTERCOMMUNALE D'AIDE AUX VICTIMES ET DE MEDIATION

Hôtel de Ville

Place Roger Salengro

59 000 LILLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31 DECEMBRE 2023

A l'assemblée générale de l'association AIAVM,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association AIAVM relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels concernant la présentation du bilan et du compte de résultat où certaines rubriques sont incomplètes par rapport aux dispositions du règlement 2018-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par l'association, concernant l'affectation aux exercices adéquats de subventions portant sur des actions s'étalant sur plusieurs exercices comptables. Nous sommes ainsi remontés aux conventions et avons analysé leur correcte comptabilisation sur ce point.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du conseil d'administration

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du conseil d'administration.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relative aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration qui s'est tenu concomitamment à l'assemblée générale.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lille, 16 septembre 2024

Le commissaire aux Comptes
AUDITEUROP



Vincent Hamou, Associé

A C T I F		Arrêté au 31/12/2023			31/12/2022
		Durée 12 mois			12 mois
		BRUT	AMORT/PROV	NET	NET
Actif Immobilisé	Immobilisations Incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et développement				
	Donations temporaires d'usufruits				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs	436,30	-436,30		
	Autres Immobilisations incorporelles				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations Corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Autres immobilisations corporelles	28 890,64	-18 060,46	10 830,18	13 752,19
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
	Immobilisations Financières				
	Participations et Créances rattachées	500,00		500,00	500,00
Autres titres Immobilisés	15,00		15,00	15,00	
Autres	762,25		762,25	762,25	
TOTAL I	30 604,19	-18 496,76	12 107,43	15 029,44	
Comptes de Liaison	Comptes de Liaison				
	TOTAL II				
Actif Circulant	Stocks et en cours				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances				
	Créances redevables usagers et comptes rattachés	6 102,45		6 102,45	2 350,00
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres	51 524,19		51 524,19	109 955,39
	Valeurs mobilières de placement				
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments de trésorerie				
Instruments de trésorerie					
Disponibilités					
Disponibilités	497 670,14		497 670,14	436 452,65	
Charges constatées d'avance					
Charges constatées d'avance	2 194,16		2 194,16	1 915,65	
TOTAL III	557 490,94		557 490,94	550 673,69	
Frais d'émission des emprunts	Frais d'émission des emprunts				
	TOTAL IV				
Prime de remboursement des emprunts	Primes de remboursement des emprunts				
	TOTAL V				
Ecart de conversion Actif	Ecarts de conversion Actif				
	TOTAL VI				
TOTAL GENERAL		588 095,13	-18 496,76	569 598,37	565 703,13

P A S S I F		Arrêté au 31/12/2023	31/12/2022
		Durée 12 mois	12 mois
Fonds propres			
Fonds propres sans droit de reprise			
Fonds propres avec droit de reprise			
Fonds propres statutaires		686,02	686,02
Ecart de réévaluation			
Réserves			
Report à nouveau			
Report à nouveau		436 496,24	380 823,21
dont report à nouveaux des activité sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée			
Excédent ou déficit de l'exercice			
Excédent ou déficit de l'exercice		5 750,70	55 673,03
dont Excédent ou déficit de l'exercice à nouveaux des activités sociales & médico-sociales			
Situation nette (sous-total)			
Situation nette (sous-total)		442 932,96	437 182,26
Fonds propres consommptibles			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL I		442 932,96	437 182,26
Fonds reportés et dédié			
Fonds reportés liés aux legs et donation			
Fonds reportés liés aux legs et donation			
Fonds dédiés			
Fonds dédiés		11 765,00	24 095,00
TOTAL II		11 765,00	24 095,00
Comptes de Liaison			
Comptes de Liaison			
TOTAL III			
Provisions			
TOTAL IV			
Dettes			
Emprunts Obligataires et assimilés (Titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses			
Avances et acomptes sur commandes			
Avances et acomptes sur commande			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		23 840,87	25 833,07
Dettes des legs ou donations			
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes fiscales et sociales		85 361,38	62 144,64
Dettes sur immobilisations, comptes rattachés			
Autres dettes (d'exploitation)			
Instruments de trésorerie			
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
Produits constatés d'avance		5 698,16	16 448,16
TOTAL V		114 900,41	104 425,87
Ecarts de conversion Passif			
Ecarts de conversion Passif			
TOTAL VI			
TOTAL GENERAL		569 598,37	565 703,13

Compte de résultat

Association d'Aide Aux Victimes

Exercice 2023 du 01/01/2023 au 31/12/2023

Arrêté au :						
31/12/2023		31/12/2022		Variation		
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Produit d'exploitation						
Ventes de marchandises						
Production vendue (biens)	12 250,00	1,84	14 300,00	2,29	-2 050,00	-14,34
Production vendue (services)						
Chiffre d'affaire	12 250,00	1,84	14 300,00	2,29	-2 050,00	-14,34
Production stockée						
Production immobilisée	3 152,45	0,47	6 013,00	0,96	-2 860,55	-47,57
Subventions d'exploitation	666 465,66	100,00	625 652,20	100,00	40 813,46	6,52
Reprises/prov. & amort, transf. de charge	6 005,91	0,90	6 966,14	1,11	-960,23	-13,78
Autres produits						
PRODUIT D'EXPLOITATION TOTAL I	687 874,02	103,21	652 931,34	104,36	34 942,68	5,35
Charges d'exploitation						
Achats de marchandises						
Variation de stocks						
Achat de matières premières et autres						
Autres achats et charges externes	141 318,80	21,20	98 115,02	15,68	43 203,78	44,03
Impôts, taxes et versements assimilés	26 582,08	3,99	20 544,71	3,28	6 037,37	29,39
Salaires et traitements	394 921,36	59,26	341 472,09	54,58	53 449,27	15,65
Charges sociales	128 374,88	19,26	110 672,85	17,69	17 702,03	15,99
Dotation	5 615,92	0,84	4 457,93	0,71	1 157,99	25,98
Autres charges						
CHARGES D'EXPLOITATION TOTAL II	696 813,04	104,55	575 262,60	91,95	121 550,44	21,13
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-8 939,02	-1,34	77 668,74	12,41	-86 607,76	-111,51
Opération en commun						
Bénéfice attribué, perte transférée Total III						
Perte supportée, bénéfice transféré Total IV						
OPÉRATION EN COMMUN						
Produits financiers						
Produits financiers de participations						
Autres valeurs mob., créances d'actif im.						
Autres intérêts et produits assimilés	2 359,72	0,35	1 099,29	0,18	1 260,43	114,66
Reprises/provisions et transfet de char						
Différences positives de change						
Produits net/cession des V.M.P						
PRODUITS FINANCIERS TOTAL V	2 359,72	0,35	1 099,29	0,18	1 260,43	114,66
Charges financières						
Charges financières						
Autres charges financières						
CHARGES FINANCIÈRES TOTAL VI						
RESULTATS FINANCIERS	2 359,72	0,35	1 099,29	0,18	1 260,43	114,66
RESULTATS COURANTS AVANT IMPÔTS	-6 579,30	-0,99	78 768,03	12,59	-85 347,33	-108,35
Produits exceptionnels						
Sur opération de gestion						
Sur opération en capital						
Reprises/provisions et transfert de char						
PRODUITS EXCEPTIONNELS TOTAL VII						
Charges exceptionnelles						
Sur opération de gestion						
Sur opération en capital						
Dotation aux amortissements et aux prov.						
CHARGES EXCEPTIONNELLES TOTAL VIII						
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL						
Participation des salariés						
PARTICIPATION DES SALARIÉS TOTAL IX						
Impôts sur les bénéfices						
TOTAL X						
PRODUITS	690 233,74	103,57	654 030,63	104,54	36 203,11	5,54
CHARGES	696 813,04	104,55	575 262,60	91,95	121 550,44	21,13
SOLDE INTERMÉDIAIRE	-6 579,30	-0,99	78 768,03	12,59	-85 347,33	-108,35
Total XI						
Eng.à réaliser sur ressources affectés	5 765,00	0,87	23 095,00	3,69	-17 330,00	-75,04
Rep. ress non utilisées Exe antérieurs	-18 095,00	-2,72			-18 095,00	
TOTAL XI	-12 330,00	-1,85	23 095,00	3,69	-35 425,00	-153,39
EXCÉDENT OU DÉFICIT	5 750,70	0,86	55 673,03	8,90	-49 922,33	-89,67

Compte de résultat

Association d'Aide Aux Victimes

Exercice 2023 du 01/01/2023 au 31/12/2023

Arrêté au :		31/12/2023		31/12/2022		Variation	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
CONTRIBUTIONS						
CONTRIBUTIONS						



BILAN

Au 31 décembre 2023

AIDES AUX VICTIMES
Hôtel de Ville
Place Roger Salengro
59000 LILLE

Règles et méthodes comptables

Objet social :

Information et accompagnement juridique, psychologique et social des victimes d' infractions pénales, d'accident collectif, de catastrophe naturelle et d'attentat.

Réalisation des missions d'administrateur Ad Hoc, de médiation pénale et toutes autres missions confiées par l'institution judiciaire.

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Les conventions suivantes ont été respectées :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques. Plus particulièrement les modes et méthodes d'évaluation ci-après décrits ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels.

** La provision pour congés payés est valorisée selon la méthode du calcul approximatif à la fin de l'exercice*

Il a été fait application des dispositions particulières résultant :

- ✓ des dispositions du décret budgétaire et tarifaire du 22 octobre 2003 (désormais codifié aux articles R.314-1 et suivants du code de l'action sociale et des familles).
- ✓ de l'arrêté interministériel du 8 avril 1999 portant homologation du règlement n° 99.01 du 16 février 1999 du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des Associations et Fondations
- ✓ de l'instruction comptable des établissements publics sociaux et médico-sociaux (M 22) en ce qui concerne les dotations aux amortissements et aux provisions pour congés à payer et charges sociales et fiscales y afférent.
- ✓ de l'arrêté du 12 décembre 2007 relatif au plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L.312-1 du CASF.
- ✓ de l'avis du Conseil national de la comptabilité n° 2007-05 du 4 mai 2007 relatif aux règles comptables applicables aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux.
- ✓ Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le plan comptable général 2014.03, aux prescriptions du code de commerce et au Règlement 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le comité de la Réglementation comptable.

Il a été également tenu compte des contraintes imposées par les organismes financeurs dans le cadre de la fixation de certains tarifs et prestations.

**** La provision concernant les engagements de retraite n'est pas valorisée au bilan pour l'ensemble du personnel.***

Les immobilisations :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Durée: 2 ans pour les immobilisations incorporelles
5 ans matériel technique
4 ans matériel de bureau et informatique
5 ans mobilier de bureau
5 ans équipements divers

Effectifs :

L'effectif de la structure est de 12 personnes, pour 11,9 ETP

Bénévolat :

Il n'y a pas de bénévoles au sein de notre association

Tableau de variation des fonds associatifs - Année 2023

Libellé	Montant début de l'exercice	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Montant fin d'exercice
Fonds associatifs avec droit de reprise	686,02			686,02
Réserves				
Report à nouveau gestion contrôlée				
Report à nouveau gestion non contrôlée	380 823,21	55 673,03		436 496,24
Dépenses refusées par l'Autorité				
Dépenses non opposables aux financeurs				
Subvention d'investis. non renouv. par l'organisme				
Provisions réglementées				
Résultat comptable de l'exercice	55 673,03	5 750,70	-55 673,03	5 750,70
TOTAL	437 182,26	61 423,73	-55 673,03	442 932,96

Tableau de variation des provisions pour risques et charges - Année 2023

Libellé	Montant début de l'exercice	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Montant fin d'exercice
Provision pour risque	0		0	0
TOTAL	0		0	0

Tableau de variation des fonds dédiés - Année 2023

Libellé	Montant début de l'exercice	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Montant fin d'exercice
Subventions non utilisées	24 095,00	5 765,00	18 095,00	11 765,00
TOTAL	24 095,00	5 765,00	18 095,00	11 765,00

Indemnité fin de carrière :

Compte tenu de la pyramide des âges de l'association, aucune provision pour IFC (Indemnité fin de Carrière) n'a été constatée au 31 décembre 2023.

Récapitulatif Subventions :

	Subventions 2023	
Cptes	Subventions	2023
740006	<u>Justice</u>	268 530,00 €
740001	<u>Département (Adm AD HOC)</u>	20 370,00 €
740018	<u>Com. Urbaine de DKQ</u>	48 500,00 €
	<u>Ville de Lille</u>	
740007	Subv fonctionnement	38 000,00 €
740014	CHR - Action UMJ	13 787,00 €
740009	EVE	9 350,00 €
740031	TGD	5 312,00 €
740030	AV et IS - Hôtel de Police de Lille	12 000,00 €
740008	Harcèlement	
		78 449,00 €
	<u>FIPDR</u>	
740018	SAV Dunkerque	29 700,00 €
740009	EVE	7 150,00 €
740031	TGD	5 311,00 €
740030	AV et IS - Hôtel de Police de Lille	21 241,00 €
740020	TREXH	
740014	CHR	22 207,00 €
740003	CIPD 8 VILLES	10 947,00 €
		96 556,00 €
	<u>DEP". DU NORD</u>	
740009	EVE	15 558,00 €
740030	AV et IS - Hôtel de Police de Lille	7 196,00 €
740002	<u>CDAD</u>	11 000,00 €

	SUBVENTIONS Villes (Hors ville de Lille)	
Cptes	Subventions	2023
740003	CIPD 8 VILLES	10 946,00 €
740010	HAUBOURDIN	3 117,02 €
740011	VILLENEUVE D'ASCQ	14 000,00 €
740012	ARMENTIERES	6 397,00 €
740013	LAMBERSART	6 680,40 €
740015	MAIRIE LOOS	4 712,20 €
740016	OSTRICOURT	
740017	MONS EN BAROEUL	5 139,60 €
740023	LOMME	8 029,00 €
740024	SAINT ANDRE	3 184,32 €
740032	HELLEMMES	4 495,92 €
740033	CCAS WATTIGNIES	3 208,00 €
		69 909,46 €

	CONVENTION PSY	
Cptes	Subventions	2023
740022	LMH	10 000,00 €
740025	TRANSPOLE	
740052	MEDIAPOLE	2 287,00 €
740056	LA POSTE DOTC	
740057	LA POSTE	6 860,20 €
740059	CAISSE EPARGNE	12 000,00 €
740060	CREATIS	1 250,00 €
740063	BQ POPULAIRE DE NORD	15 000,00 €
740066	DTPJJ Nord	3 000,00 €

		50 397,20 €
--	--	-------------

Immobilisations

Association d'Aide Aux Victimes

Exercice 2023 du 01/01/2023 au 31/12/2023

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit. Apports
Frais d'établissement de recherche et de développement			
Autres postes d' immobilisations incorporelles	436.30		
Immobilisations incorporelles	436.30		
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Install générales, agenc. et aménag. des constructions			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			
Install générales, agenc. et aménag. divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau et informatique, mobilier	26 196.73		2 693.91
Emballage récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Immobilisations corporelles	26 196.73		2 693.91
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participation	500.00		
Autres titres immobilisés	15.00		
Prêts et autres immobilisations financières	762.25		
Immobilisations financières	1 277.25		
Total Général	27 910.28		2 693.91

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
Frais d'établissement de recherche et de				
Autres postes d' immobilisations incorporelles			436.30	
Immobilisations incorporelles			436.30	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Install générales, agenc. et aménag. des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Install générales, agenc. et aménag. divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier			28 890.64	
Emballage récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles			28 890.64	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participation			500.00	
Autres titres immobilisés			15.00	
Prêts et autres immobilisations financières			762.25	
Immobilisations financières			1 277.25	
Total Général			30 604.19	

Amortissements

Association d'Aide Aux Victimes

Exercice 2023 du 01/01/2023 au 31/12/2023

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Frais d'établissement de recherche et de développement				
Autres postes d' immobilisations incorporelles	436.30			436.30
Immobilisations incorporelles	436.30			436.30
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Construction sur sol d'autrui				
Const. Inst. générales, agencements, aménagements divers				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres Inst. générales, agencements, aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	12 444.54	5 615.92		18 060.46
Emballages récup et divers				
Immobilisations corporelles	12 444.54	5 615.92		18 060.46
Total Général	12 880.84	5 615.92		18 496.76

Ventilations des dotations	Linéaires	Dégressifs	Exceptionnels	Dotat dérog	Repr dérog
Frais d'établissement de recherche et de développemer					
Autres postes d' immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Construction sur sol d'autrui					
Const. Inst. générales, agencements, aménagements					
Installations techniques, matériel et outillage					
Autres Inst. générales, agencements, aménagements					
Matériel de transport					
Matériel de bureau, informatique, mobilier	5 615.92				
Emballages récup et divers					
Immobilisations corporelles	5 615.92				
Total Général	5 615.92				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				

Créances et Dettes

Association d'Aide Aux Victimes

Exercice 2023 du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des créances	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	762.25	762.25	
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	6 102.45	6 102.45	
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Etat, impôts sur les bénéfices			
Etat, TVA			
Etat, autres impôts	27 359.00	27 359.00	
Etat, créances diverses			
Groupes et associés			
Débiteurs divers	51 524.19	51 524.19	
Charges constatées d'avance	2 194.16	2 194.16	
Total général	87 942.05	87 942.05	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

Etat des dettes	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an, - 5	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à un an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes à plus d'un an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	23 840.87	23 840.87		
Personnel et comptes rattachés	56 730.27	56 730.27		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	53 384.11	53 384.11		
Etat, impôt sur les bénéfices				
Etat, TVA				
Etat, obligations cautionnées				
Etat, autres impôts, taxes et assimilés	2 606.00	2 606.00		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupes et associés				
Autres Dettes				
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	5 698.16	5 698.16		
Total général	142 259.41	142 259.41		
Emprunts et dettes souscrit en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts dettes contractés auprès d'associés				

Provisions

Association d'Aide Aux Victimes

Exercice 2023 du 01/01/2023 au 31/12/2023

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétrolier				
Provisions pour hausse des prix				
Provisions pour investissement				
Provisions pour fluctuation des cours				
Amortissements dérogatoires				
Implantations étrangères avant 01/01/92				
Implantations étrangères après 01/01/92				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
Provisions réglementées				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions, obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour grosses réparations				
Provisions pour chage sociales, fiscales sur congés à				
Autres provisions pour risques et charges				
Provisions risques et charges				
Provisions pour immobilisations incorporelles				
Provisions pour immobilisations corporelles				
Provisions sur titres mis en équivalence				
Provisions sur titres de participation				
Provisions sur autres immobilisations financières				
Provisions sur stock et en cours				
Provisions sur comptes clients				
Autres provisions pour dépréciations				
Provisions pour dépréciation				
Total Général				
Dotations et reprises d'exploitation				
Dotations et reprises financières				
Dotations et reprises exceptionnelles				
Dépréciation des titres mis en équivalence				

Nom de l'établissement :

N° Comptable :

Nom du compte :

N° comptable :

N° PIECE	Libellé	Débit	Crédit
	Solde au 31/12/2023		
		- €	- €
	9600	0,00	11 765,00
	Ville de Lille / Subv. 2022 Harcèlement Collège non réalisé		6 000,00
	Ville de Lille / Excédent action 2023 Hotel de Police		1 545,00
	FIPD / Excédent action 2023 Hotel de Police		3 286,00
	Dép. du Nord / Excédent action 2023 Hotel de Police		934,00
		0,00	11 765,00
	9601	0,00	0,00
		0,00	0,00
	TOTAL AIAVM	0,00	11 765,00